

Bruxelles, le 12 décembre 1990.

430 C

NOTE BIO (90) 395 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du service du Porte-Parole

CONFERENCE DE PRESSE DU PRESIDENT DELORS AVANT LE CONSEIL EUROPEEN DE
ROME DES 14 ET 15 DECEMBRE 1990 (Strasbourg)

Propos liminaires

Mesdames, Messieurs,

Vous avez pris connaissance de la lettre du président du Conseil, M. Andreotti, qui fixe l'ordre du jour du prochain Conseil européen.

Comme vous le savez le Conseil européen est chargé, d'une part, d'évaluer les progrès et les difficultés de la construction européenne et, d'autre part, de donner des impulsions :

- dans des domaines nouveaux ou dans des domaines qui sont aux frontières à la fois de la coopération politique et des compétences communautaires (ce sera le cas pour les politiques à mettre en oeuvre à l'égard de l'Union soviétique et des pays de l'Est),
- pour aller au-delà du traité actuel (ce sera la discussion - un nouveau tour de table - sur l'Union politique).

Prenons les quatre sujets dans l'ordre : la crise du Golfe, l'évaluation de la mise en oeuvre de l'Acte Unique, les politiques vis-à-vis de l'Union soviétique et des pays de l'Est et, enfin, l'Union politique.

- En ce qui concerne la crise du Golfe, vous connaissez les dernières décisions prises par le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, la volonté de la Communauté d'être toujours présente. Puisqu'un dialogue s'instaure aux conditions que vous savez entre les Etats-Unis et l'Irak, la Communauté y participera également par la voie du Président en exercice du Conseil, M. De Michelis. Sans aucun doute la situation dans le Golfe, ses répercussions, l'après-crise feront l'objet d'un long débat au cours du dîner des chefs d'Etat et de gouvernement vendredi soir.

D'autres questions de politique extérieure seront traitées parallèlement par les Ministres des Affaires Etrangères. Dans les sujets d'une brûlante activité qui pourront également être évoqués figurera le GATT et je pense que M. Andriessen aura l'occasion d'indiquer comment se sont déroulées ces négociations et les enseignements qu'il en tire.

- En ce qui concerne les politiques à mener vis-à-vis de l'Union soviétique et vis-à-vis des pays de l'Europe de l'Est et du Centre, je n'ai pas besoin de vous rappeler les raisons pour lesquelles nous traitons en parallèle les deux sujets. C'est une question d'équité et d'équilibre politique.

Quatre questions sont posées au Conseil européen. Trois concernent l'Union soviétique ; l'une concerne les pays de l'Europe de l'Est et du Centre, compte tenu de ce qui a déjà été fait et de ce qui est en cours.

Pour l'Union soviétique, les trois questions sont les suivantes :

- 1) Quel est le contenu que nous donnons à l'accord de commerce et de coopération qui a été signé entre l'Union soviétique et la Communauté, compte tenu de la connaissance que nous avons maintenant des accords bilatéraux que certains pays ont eux-mêmes signés avec l'Union

soviétique ? La Commission fera des propositions.

- 2) Dans le prolongement de la déclaration politique apportant le soutien de la Communauté à la Perestroïka de M. Gorbachov, la Communauté est-elle disposée à soutenir dans cette période difficile les réformes proposées ou engagées par M. Gorbachov dans les deux domaines étroitement liés pour un bon fonctionnement que sont, d'une part, la réforme économique, d'autre part, la réforme institutionnelle ?
- 3) Enfin, faut-il - comme le dernier Conseil européen l'a évoqué - envisager dès maintenant la préparation d'un nouvel accord avec l'Union soviétique qui serait plus large et qui déborderait les thèmes classiques de la coopération et du commerce pour aller au-delà, notamment dans le domaine politique ?

En ce qui concerne les pays de l'Europe de l'Est et du Centre, nous ferons le bilan d'abord des accords de commerce et de coopération signés avec ces pays, puis de l'action de coordination menée par la Commission au sein du groupe des 24 pays industrialisés membres de l'OCDE.

Mention sera faite également de la proposition concrète qui a été faite par la Commission pour un mandat de négociation en vue d'établir avec ces pays de l'Est et du Centre de l'Europe, en allant au-delà des accords de commerce et de coopération, ce que nous avons appelé des "accords européens", plus complets sur le plan économique et également étendus aux aspects politiques et culturels, de manière à ce que ces pays se sentent réellement dans la famille européenne dès maintenant même si les conditions de leur adhésion à la Communauté ne sont pas remplies. Et, d'ailleurs, il ne s'agit pas de préjuger de l'avenir. Il faut laisser ouverts plusieurs schémas pour l'architecture de la Grande Europe.

Ceci étant rappelé, la question qui sera posée, suite aux initiatives prises par la Commission dès la deuxième quinzaine d'août, c'est de savoir si, en plus de l'action du groupe des 24, il faut envisager une action exceptionnelle pour financer la difficile transition que ces pays ont à gérer en ce moment, compte tenu de trois circonstances qui ont aggravé nettement leur situation : la crise du Golfe, la hausse du prix du pétrole et les autres conséquences de cette crise sans compter le démantèlement des règles du Comecon et les conséquences indirectes de l'unification allemande en ce qui concerne les termes de l'échange entre l'ex-République démocratique d'Allemagne et ces pays.

Nous avons, pour notre part, estimé à 14 à 18 milliards de dollars la dégradation de la balance des paiements des six pays (Hongrie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Bulgarie, Pologne et Yougoslavie). Ceci tient compte des incertitudes mais nous parvenons à une convergence de diagnostic lorsque nous confrontons cette évaluation avec celle du Fonds Monétaire International.

Voilà les quatre questions qu'aura à traiter le Conseil européen.

- En ce qui concerne l'Union politique, pour la troisième fois, les chefs d'Etat et de gouvernement auront l'occasion, au cours d'un tour de table, de mieux préciser ce qu'ils entendent par Union politique et les points sur lesquels ils mettent l'accent, qu'il s'agisse de l'élargissement des compétences de la Communauté, de l'accroissement de sa légitimité démocratique et de celle de ses institutions, de l'efficacité de l'action communautaire et, enfin, de l'orientation vers une politique étrangère commune et une politique commune de sécurité.

Ils auront à leur disposition, en plus des documents déjà connus parmi lesquels figurent les rapports du Parlement européen, notamment ceux de MM. Martin, Colombo et Giscard d'Estaing, l'avis que la Commission a donné sur l'Union politique conformément à l'Article 236 du Traité le 21 octobre. Ils disposeront en plus d'un rapport des représentants personnels des Ministres des Affaires Etrangères et d'une note de conclusion des Ministres des Affaires Etrangères rédigée sous la responsabilité du président du Conseil.

A l'issue de cela, ils devraient normalement dans un communiqué, comme ils l'ont fait pour l'Union économique et monétaire mais sans doute avec moins de précisions puisque les travaux sont moins avancés (ils ont commencé plus tard : les travaux sur l'Union économique et monétaire ont commencé pratiquement en septembre 88, ceux sur l'Union politique en juin 1990) fixer en quelque sorte le cadre de la discussion pour la Conférence intergouvernementale qui s'ouvrira le lendemain.

- Enfin, si nous en avons la possibilité car le temps nous est compté, conformément à la demande la présidence italienne, la Commission fera le point sur la réalisation de l'Acte Unique.

Le bilan est globalement positif mais je serai amené à évoquer quelques points qui posent problème parmi lesquels je citerai la politique commune des transports et le marché commun des transports, les déceptions en ce qui concerne la dimension sociale du marché intérieur pour des raisons bien précises - qui ne tiennent pas à la Commission d'ailleurs qui a rempli tous les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis, notamment, des organisations syndicales -, la question de la libre circulation des personnes et, enfin, les problèmes de rapprochement des fiscalités indirectes et des accises.

Voilà un menu un peu plus détaillé que dans la lettre du Président Andreotti. Ainsi vous savez que vous n'avez pas totalement perdu votre temps.

Merci.

Amitiés,
Bruno Dethomas

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures that the financial statements are reliable and can be audited without any discrepancies.

Furthermore, it is noted that the company's financial health is directly linked to the quality of its record-keeping. By keeping detailed records, management can identify trends, control costs, and make informed decisions about the future of the business.

In addition, the document highlights the need for regular reconciliation of accounts. This process involves comparing the company's internal records with the bank statements to ensure that all transactions have been recorded correctly. Any differences should be investigated immediately to prevent errors from accumulating.

The second part of the document provides a detailed overview of the company's current financial position. It includes a summary of the income statement, balance sheet, and cash flow statement. These statements show that the company has achieved a steady increase in revenue over the past year, while also managing its expenses effectively.

However, there are some areas where the company's performance is still lagging. For example, the operating expenses have increased significantly, which has led to a decrease in net profit. Management is currently reviewing these expenses to find ways to reduce them without compromising the quality of the company's products or services.

The document also discusses the company's long-term financial strategy. It outlines the goals for the next five years, which include increasing market share, expanding into new markets, and improving operational efficiency. To achieve these goals, the company will need to invest in research and development, as well as in marketing and sales efforts.

Finally, the document concludes with a statement of confidence in the company's future. It notes that despite the challenges faced in the current market, the company is well-positioned to succeed in the long run. This is due to its strong financial foundation, experienced management team, and commitment to innovation and customer satisfaction.